

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 112

13 janvier 2012

SOMMAIRE

ComBenel S.à r.l.	5346	Orysia S.A., SPF	5368
Elle Financière S.A.	5375	Oster Holding AG	5368
Finwit S.A., SPF	5337	Ovalux	5368
Hostendia S.A.	5330	OXEA FINANCE & Cy S.C.A.	5369
Immo Estate S.à r.l.	5376	OXEA Finance S.à r.l.	5368
Intent Ventures Partners S.C.S.	5349	OXEA Holding S.à r.l.	5369
Itron Financial Services Company S.à r.l.	5376	Oxea S.à r.l.	5369
Leighton S.A.	5342	Parindev S.A.	5376
Luxembourg Maroc Business Club	5331	Park Street & Associés S.A.	5370
LX Beta S.à r.l.	5354	Patron Reform C.E. Servicing S.à r.l.	5369
MH Germany Property XII S.à r.l.	5330	Peak Performance Products S.A.	5372
MKS Luxembourg S.à r.l.	5337	Perfetto Investholding S.à r.l.	5372
MM Advertising S.A.	5353	Philipina Investholding S.à r.l.	5373
Motor Lux S.A.	5356	Phoenix Engineering Corporation S.A. ...	5373
Motor Lux S.A.	5357	PR Dojan Trading Services S.e.c.s.	5361
MPL Maisons Préfabriquées Luxembourg S.à r.l.	5356	PR Dojan Trading Services S.e.c.s.	5368
Muller-Nies-Reisen S.à r.l.	5361	PR Dojan Trading Services S.e.c.s.	5375
Must Properties and Investments S.A. ...	5363	Prestinvest Holding S.A.	5345
Must Properties and Investments S.A. ...	5363	Promoconsult Real Estate S.A.	5357
Newell Luxembourg Finance S.à r.l.	5364	Reales Holding S.à r.l.	5336
New Moon S.à r.l.	5357	Redmell S.A.	5370
NGR S.A.	5364	Red Shield Management S.A.	5352
No Limits Packaging S.A.	5330	Sireo Immobilienfonds No. 4 Paris III S. à r.l.	5364
Northam Property Funds Management S.à r.l.	5376	Sireo Immobilienfonds No. 4 Paris II S.à r.l.	5361
Nouvelle Hostellerie de la Gare S.A.	5364	Sireo Immobilienfonds No. 4 Paris IV S.à r.l.	5373
Nsearch S.A.	5367	Sireo Immobilienfonds No. 5 SICAV-FIS	5352
Nutrisearch S.A.	5367	Soprosoulux S.A.	5360
Oban Invest S.A.	5367	Viktoria S.A.	5338
Offlux SA	5367	Winy SCI	5370
Olympia International S.A.	5367	XLS-Invest SA	5334
Omilux Immo S.à r.l.	5366		
Omilux Immo S.à r.l.	5366		

Hostendia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 61.449.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte de l'Assemblée Générale extraordinaire, tenue le 5 décembre 2011, que:

1) L'Assemblée décide de conserver les livres comptables et documents de la Société pendant cinq (5) ans au siège social de la Société;

2) L'Assemblée décide de conserver toute somme et actif dû aux créanciers et actionnaires qui ne leur auraient pas encore été remis, au siège siège social de la Société;

3) L'Assemblée décide de clôturer la procédure de liquidation de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Référence de publication: 2011168221/18.

(110195274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

MH Germany Property XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.889.900,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 123.080.

*Extrait des principales résolutions prises par les actionnaires
en date du 7 décembre 2011 lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

- De révoquer le réviseur d'entreprises agréé en place à savoir Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l. avec effet immédiat.

- De nommer en remplacement la société FPS Audit S.à r.l. ayant son siège social au 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.674.

Le mandat du nouveau réviseur d'entreprises agréé prendra fin lors de l'assemblée générale des associés approuvant les comptes clos au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Fiduciaire Patrick Sganzerla, Société à responsabilité limitée

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011168342/21.

(110195283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

No Limits Packaging S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.
R.C.S. Luxembourg B 56.897.

L'assemblée générale particulière du 2 novembre 2011 au siège social de la société No Limits Packaging S.A. constate la démission de la société AFC Benelux S.A. avec siège social à L-8371 Hobscheid de ses fonctions en tant que commissaire aux comptes en date du 25 juillet 2011

et nomme

Monsieur Gerd Heinzus, expert-comptable, né à St. Vith (Belgique), le 12 juin 1972, demeurant professionnellement à L-9753 Heinerscheid, Hauptstrooss 1 aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011168387/15.

(110195279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

LMBC, Luxembourg Maroc Business Club, Association sans but lucratif.

Siège social: L-5335 Moutfort, 7, Millegaessel.

R.C.S. Luxembourg F 8.927.

—
STATUTS

Les soussignés:

Membres Fondateurs (Personnes Physiques):

1. Mr Haziz HAOUAL, Cadre à Luxembourg, né le 17 mars 1978 à Belfort (France) de nationalité Française et demeurant 17 Rue d'Harling F-57190 Florange
2. Mme Fatima OUDOUD, Cadre à Luxembourg, née le 12 septembre 1975 à Remiremont (France) de nationalité Française et demeurant professionnellement au 20, rue Philippe II L-2340 Luxembourg
3. Mme Kabira BOULAKCHOUR, Cadre à Luxembourg, née le 12 mars 1970 à Mont Saint Martin (France) de nationalité Française et demeurant professionnellement au 51 avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg
4. Mr Atman HALOUI, Cadre à Luxembourg et au Maroc, né le 23 septembre 1976 à Liège (Belgique) de nationalité belge et demeurant 70, impasse Abou Mahassine Arrouyani Quartier Racine 20100 Casablanca (Maroc)
5. Mr Bardad SAMBOU, Cadre à Luxembourg, né le 22 mars 1975 à Rocourt (Belgique) de nationalité belge et demeurant 15, Rue de la Montagne L-3391 Peppange
6. Mr Rachid BOUGLIME, Cadre à Luxembourg, né le 14 octobre 1973 à Mont Saint Martin (France) de nationalité française et demeurant 23 rue Pasteur F- 54350 Mont-Saint-Martin
7. Mr Mohamed AIHI, Cadre à Luxembourg, né le 27 décembre 1969 à Ouarzazate (Maroc) de nationalité luxembourgeoise et demeurant au 7, Rue Millegaessel L-5335 Moutfort

Ont convenu de constituer une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif, et par les présents statuts.

I. Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de "Luxembourg Maroc Business Club" ou LMBC en abrégé.

Art. 2. L'association a pour objet toute activité de nature à favoriser le développement des relations commerciales, économiques, financières, fiscales, juridiques, scientifiques, sociales et culturelles entre Le Royaume du Maroc et le Grand Duché du Luxembourg.

Ainsi les objectifs principaux consistent, entre autres, à:

- Constituer un réseau d'affaires entre le Maroc et Le Luxembourg;
- Promouvoir et renforcer les échanges et les relations commerciales entre le Maroc et le Luxembourg; Représenter les intérêts de ses membres vis-à-vis des autorités du Luxembourg et du Maroc dans le but de faciliter et d'encourager les interactions;
- D'assister ses membres dans la promotion de leurs produits et/ou services ou tout projet dans les deux pays susvisés;
- Encourager et organiser des programmes et événements économiques au Luxembourg et au Maroc;
- Favoriser l'établissement de liens bilatéraux dans le domaine de la recherche, de l'éducation supérieure et du développement en général.

L'association pourra également participer à des initiatives de quelque nature que ce soit qui poursuivraient des buts similaires.

L'association observera une neutralité absolue en matière politique et religieuse.

L'association se veut le lien idéal entre toutes les personnes, organisations et entreprises du Luxembourg et de la grande région du Luxembourg (incluant la Lorraine, la Sarre et la province du Luxembourg en Belgique) avec le Maroc et réciproquement la passerelle commerciale et économique entre les personnes, organisations et entreprises marocaines avec le Luxembourg.

Son site Internet est sa vitrine première; les réunions et événements constituent sa forme la plus élaborée de manifestation d'intérêt.

Art. 3. L'association a son siège social à Luxembourg: 7, Rue Millegaessel L-5335 Moutfort. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché du Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

L'association est constituée pour une durée illimitée à compter de son enregistrement.

Art. 4. L'association peut constituer en son sein, des sections ou comités pour les différents modèles d'intérêt, de recherche et d'activité, énoncés à l'article 2.

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

Art. 6. L'association se compose de:

- Membres Effectifs,
- Membres Honoraires.

Sont membres Honoraires, tes personnes physiques ou morales qui expriment le souhait d'aider l'association ou de participer à son expansion et qui s'engagent à respecter les décisions prises par le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale.

Art. 7. Conditions d'admission des membres:

Pour être admis en qualité de membre Adhérent ou Honoraire, il faut:

- être recommandé par deux membres adhérents,
- obtenir l'accord du Conseil d'Administration réunissant au moins la moitié des voix, accepter les statuts,
- payer la cotisation fixée par l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

L'acceptation du membre prend alors vigueur au moment du paiement de la cotisation.

Art. 8. Droits des membres. Seuls les membres effectifs jouissent de la plénitude des droits accordés aux associés par la loi et les présents statuts et peuvent voter à l'Assemblée Générale.

Les membres Honoraires n'ont pas de droit de vote lors de l'Assemblée générale et ne peuvent participer au vote lors de la désignation du Conseil d'administration.

Art. 9. Les membres effectifs et les membres honoraires sont libres à tout moment de se retirer de l'association en adressant par écrit ou par email (à l'adresse de l'association) leur démission au conseil d'administration

Est réputé démissionnaire tout membre qui, après notification envoyée par écrit, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 6 mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

La qualité de membre se perd par:

- la démission,
- l'exclusion motivée par tous agissements susceptibles de causer un préjudice moral et/ou matériel grave à l'association, ainsi que par toute infraction aux dispositions essentielles de ses statuts. La radiation est prononcée par le Conseil d'Administration, elle devient effective après que l'intéressé ait pu présenter sa défense devant celui-ci. Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide alors souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés,
- le non paiement de la cotisation pour l'année en cours.

IV. Assemblée générale

Art. 10. L'Assemblée Générale est constituée par la réunion de tous les Membres Effectifs. Si l'un d'eux ne peut être présent à l'Assemblée Générale il peut s'y faire représenter par un autre membre auquel il donne mandat écrit, copie au Président et au Secrétaire de l'association.

Chacun des Membres Effectifs, présent ou représenté, a droit à une voix délibérative. Les décisions de l'Assemblée Générale réunie de façon ordinaire sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés, et à la majorité des trois quart des voix pour les décisions relevant d'une Assemblée Générale réunie de façon extraordinaire.

Les convocations à l'Assemblée Générale sont faites par lettre individuelle ou courriel, adressés par le Président à tous les membres, au moins quinze jours avant, leur indiquant la date, le lieu, l'horaire et l'objet de la réunion. L'ordre du jour est fixé par le Conseil d'Administration.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres adhérents de l'association.

Les décisions de l'Assemblée Générale sont consignées dans un procès-verbal dressé par le secrétaire et signé par celui qui a présidé la réunion, par le secrétaire et par les membres du Conseil d'Administration présents à la réunion. Les décisions prises sont portées à la connaissance des membres par le secrétaire au moyen d'une lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié, notamment par la publication de celles-ci sur son site internet.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

Art. 12. L'Assemblée Générale entend le rapport moral, d'activité et financier annuel de l'association préparé par le Conseil d'Administration, le discute, l'adopte ou le refuse. Elle fixe la cotisation annuelle et vote le budget de l'exercice suivant. Elle fixe les orientations générales de l'association pour l'année en cours.

V. Administration

Art. 13. L'association est gérée par un Conseil d'Administration composé de 7 membres au minimum, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour une durée de six mois pour le premier exercice puis trois ans pour les exercices suivants. Les membres du Conseil d'Administration sont rééligibles.

Le Conseil d'Administration élit, au sein de ses membres à la simple majorité, les administrateurs qui exercent les fonctions suivantes:

- 1 Président
- 1 Président Adjoint
- 3 Vice-présidents
- 1 Trésorier
- 1 Secrétaire

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts.

Art. 14. Le Conseil d'Administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent, sur convocation du Président ou sur la demande du tiers de ses membres. Les convocations sont faites par lettre individuelle ou courriel, adressés par le Président à tous les membres, leur indiquant la date, le lieu, l'horaire et l'objet de la réunion. Le conseil d'Administration délibère valablement si au moins la moitié de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés.

Art. 15. L'association est en toutes circonstances engagée par les signatures conjointes de deux membres du Conseil d'Administration.

Art. 16. Le Conseil d'Administration gère les affaires quotidiennes de l'association et, le Président et son Adjoint, représente l'Association à l'égard des tiers dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à l'un des membres du Conseil d'Administration.

VI. Ressources et Cotisations

Art. 17. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau Membre Adhérent de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 18. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

Art. 19. Les ressources de l'association sont constituées par:

- les cotisations de ses membres, les subventions et dons,
- le produit des prestations qu'elle met en oeuvre,
- le revenu qu'elle possède,
- toutes les autres ressources autorisées par la Loi.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 20. Le Conseil d'Administration devra soumettre un rapport de gestion ainsi que les comptes de l'exercice écoulé et un projet de budget pour le prochain exercice de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale désignera deux membres adhérents pour procéder à la vérification des comptes et faire rapport à l'Assemblée.

VIII. Modification des statuts

Art. 21. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres. Les statuts peuvent être modifiés si la motion recueille la majorité des suffrages exprimés.

Art. 22. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle que modifiée.

IX. Dissolution et liquidation

Art. 23. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Art. 24. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

X. Dispositions finales

Art. 25. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Référence de publication: 2011167821/160.

(110194622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

XLS-Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 165.109.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le deux novembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1. Alban MASSON, employé privé, demeurant à F-57680 Novéant-sur-Moselle, 17, rue de la Fontaine
2. La société POEMA BUSINESS GROUP (P.B.G.) SA, avec siège social à L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B125.864, ici représentée par son administrateur-délégué, Herman SWANNET, employé privé, demeurant professionnellement à L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer,

habilité à engager la société par sa seule signature, agissant sur base de l'article 7 des statuts.

Lesquels comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: XLS-INVEST SA, avec les enseignes: Proxigen, Proxi-Bag, ProxiMed, ProxiCon, ProxiPharma, ProxiTec, ProxiToys, ProxiCard, ProxiStudio, ProxiFly, Key4Data, Key2Pay, PigeonBrokers, GeoObjects, GeoServices, ProxiSpa, ProxiCare, ProxiMedia, ProxiDoc, ProxiTag, b-Flights, Medical Flight Services, Flying Nurse, e-Calls et EAS-Group.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi dans la commune de Mondorf-les-Bains.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la promotion et la commercialisation en tant qu'intermédiaire dans tous les services et fournitures pour internet, télécom et ordinateur, la création et l'hébergement de sites internet, ainsi que tous les services y relatifs, la gestion, le management, l'assistance et le conseil à la réalisation des conditions nécessaires, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société aura également pour objet l'exploitation d'une plateforme logistique, l'organisation et tous les services relatifs, la gestion et l'assistance en tant qu'intermédiaire ou agence; tous les travaux comptables et toutes les prestations de services administratifs.

La société est une organisation de sales et de marketing et a pour objet l'exploitation d'une agence commerciale, l'achat et la vente de marchandises en gros et détails en tant qu'intermédiaire ou agence, l'import et l'export.

La société aura pour objet la vente par internet, la logistique et le transport de petits colis.

Elle pourra effectuer des vols privés et commerciaux, tant en gestion propre ou en sous-traitance, et tant que propriétaire, ainsi que l'achat et la vente, directe ou comme intermédiaire, d'avions.

La société peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession ou de fusion à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement des affaires.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE (31.000,-) EUROS, représenté par MILLE (1.000) actions de TRENTE ET UN (31,-) EUROS chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Elle peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier pour finir le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de juin à 10.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. Alban MASSON, neuf cents actions	900
2. POEMA BUSINESS GROUP (P.B.G.) SA, cent actions	100
Total: Mille actions.	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire, jusqu'à concurrence de la somme de ONZE MILLE (11.000,-) EUROS, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Les actions restent nominatives jusqu'à complète libération du capital.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2012.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1. Erik HERMANS, employé privé, demeurant à L-5638 Mondorf-les-Bains, 3, rue du Moulin.
2. POEMA BUSINESS GROUP (P.B.G.) SA (RC B125.864), avec siège social à L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer, représentée par son administrateur-délégué, Herman SWANNET, employé privé, demeurant professionnellement à L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.
3. Alban MASSON, employé privé, demeurant à F-57680 Novéant-sur-Moselle, 17, rue de la Fontaine.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes: la société MOURA, s.à r.l., avec siège social à L-5627 Mondorf-les-Bains, Avenue Lou Hemmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B123.042.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration nomme, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, Erik HERMANS, susdit, administrateur-délégué, et Sybille SIX, employée privée, demeurant à B-8790 Waregem (Belgique), Desselgemseweg 197, déléguée à la gestion journalière, avec tous pouvoirs pour engager la société par leur seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Déclaration

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: MASSON, SWANNET, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 8 novembre 2011. REM 2011 / 1471. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 7 décembre 2011.

Référence de publication: 2011168614/140.

(110194723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Reales Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 109.264.

Par la présente, nous vous informons que le domicile de la Société, situé au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est dénoncé avec effet au 24 novembre 2011.

Le contrat de domiciliation existant entre Vistra (Luxembourg) S.à r.l. et la Société a été résilié à la même date.

Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Wim Rits / Alan Botfield.

Référence de publication: 2011168449/10.

(110195289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

MKS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 4.893.375,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 84.795.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Référence de publication: 2011169744/10.

(110196733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Finwit S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 31.231.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Simon Louis Honoré Ghislain DECKERS, né à Anvers (B) le 9 janvier 1928, retraité, demeurant à B-2000 Anvers St. Katelijnevest 61 App. 3.1 - 4.1

2.- Madame Marie-Anne Marguerite Paul COLS, née à Anvers (B) le 11 février 1936, retraitée, demeurant à B-2000 Anvers, St. Katelijnevest 61 App. 3.1 - 4.1,

3.- Monsieur Henry A.M.G. DECKERS, né à Anvers (B), le 26 juin 1962, demeurant à B-2630 Aartselaar (B), John F. Kennedylaan 35

4.- Monsieur Yvan M.A.M.G. DECKERS, né à Anvers (B), le 10 avril 1965, demeurant à B-2018 Anvers (B), Van Schoonbekestraat 27, et 5.

5.- Monsieur Gilles J.F.M.G. DECKERS, né à Anvers (B), le 9 août 1971, demeurant à B-1310 La Hulpe (B), rue du Rouge Cloître, 93

tous ici représentés par Monsieur Joseph ROTTEVEEL, demeurant au 26, Chemin J-A Zinnen à Larochette, en vertu de cinq (5) procurations lui délivrées, lesquelles resteront après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant annexées aux présentes.

Lesquels comparants ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

a.- Que la société anonyme -société de gestion de patrimoine familial "FINWIT S.A., SPF", avec siège social à ayant son siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 31.231, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 juillet 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 381 du 20 décembre 1989.

et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 8 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2699 du 5 novembre 2008, en adoptant sa forme juridique et dénomination actuelle.

b.- Que le capital social est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR) représenté par quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

c.- Que les comparants sont tous ensemble les seuls et uniques actionnaires de ladite société.

d.- Que l'activité de la société ayant cessé et que les comparants, en tant qu'actionnaires uniques, siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la société, prononcent la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e.- Que les actionnaires se désignent comme liquidateurs de la société.

f.- Que les liquidateurs requièrent le notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent avoir réglé tout le passif de la société dissoute, moyennant reprise par les actionnaires de l'intégralité de l'actif et du passif, et avoir transféré tous les actifs au profit des actionnaires.

g.- Que les comparants sont investis solidairement de tous les éléments actifs de la société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

h.- Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

i.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

j.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

k.- Que partant, la liquidation de la société est achevée.

l.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société dissoute à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de 1.000,- EUR, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Joseph ROTTEVEEL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 décembre 2011. Relation GRE/2011/4303. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 8 décembre 2011.

Référence de publication: 2011168125/63.

(110195538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Viktoria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 9, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 165.076.

STATUTS

L'an deux mil onze, le vingt-quatre octobre

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

- La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois INTERNATIONAL BUSINESS COUNCELORS, ayant son siège social au 9, Rue des Tondeurs L-9570 WILTZ, inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B-39 503, représentée par son gérant FIDUCIAIRE ARBO S.A., Lequel comparant a déclaré constituer une société anonyme dont il arrête les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes par les personnes ci-avant qualifiées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "VIKTORIA S.A.".

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Wiltz.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société a pour objet le management de sociétés nationales ou internationales dont le secteur d'activités est celui de la construction et principalement l'enveloppe du bâtiment, études, production et pose de châssis, murs rideaux, bardages, toitures, et d'activités de promotions/construction de bâtiments à basse énergie et de bureau d'études spécialisé dans l'enveloppe du bâtiment.

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et ou développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,00.-€) représenté par cent (100) actions de trois cent-dix euros (310,00.- Euro) chacune.

Art. 6. Les actions sont et resteront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créés, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum, sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration, les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par l'administrateur unique. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société,

ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur délégué.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

Art. 13. Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 14. La surveillance financière de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier jeudi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures. L'assemblée générale annuelle doit être tenue dans les six mois de la clôture de l'exercice et la première assemblée générale peut avoir lieu dans les dix-huit mois suivant la constitution.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 18. Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Le calcul du quorum se fait selon les modalités prévues par la loi. Sont réputés présents pour ce calcul les actionnaires qui participent à la réunion du conseil d'administration les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Année sociale - Bilan

Art. 19. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 20. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration ou de l'administrateur unique l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Ils détermineront le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence le jour de la constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2011.

Souscription et Libération

Les comparants pré qualifiés ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- INTERNATIONAL BUSINESS COUNCELORS Sàrl, prénommée, cent actions	100
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de cent pour cent (100%) de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,00-EURO) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.500.-C

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante pré qualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et du commissaire au compte fixé à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Jean-Michel WARNOTTE, architecte, né le 02 septembre 1971 à Rocourt (Belgique), demeurant à B-4000 Liège, 19, rue de Sélys;
 - Madame Joanna SLUZALEK, architecte, née le 19 octobre 1971 à Dabrowa-Gornicza (Pologne), demeurant à Ludowa 5 m.68, 41-310 Dabrowa Gornicza (PO);
 - Monsieur Grégoire BLUNTZER, Administrateur de sociétés, né le 24 juillet 1961 à Remiremont (France), demeurant à F-88160 Fresse-sur-Moselle, 21, rue des Longs Champs;
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes la société de droit luxembourgeois International Business Performers SA, avec Siège Social à L-9570 WILTZ, Centre du Commerce - 9, rue des Tondeurs, représentée par son gérant: Fiduciaire Arbo s.a. inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B-91 644.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale de l'an 2016.
- 5) Le siège social est fixé à L-9570 WILTZ, Centre du Commerce - 9, rue des Tondeurs, bureau No. 4 premier étage.

Réunion du conseil d'administration du

Se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme "VIKTORIA S.A.",:

- Monsieur Jean-Michel WARNOTTE, architecte, né le 02 septembre 1971 à Rocourt (Belgique), demeurant à B-4000 Liège, 19, rue de Sélys;
- Madame Joanna SLUZALEK, architecte, née le 19 octobre 1971 à Dabrowa-Gornicza (Pologne), demeurant à Ludowa 5 m.68, 41-310 Dabrowa Gornicza (PO);
- Monsieur Grégoire BLUNTZER, Administrateur de sociétés, né le 24 juillet 1961 à Remiremont (France), demeurant à F-88160 Fresse-sur-Moselle, 21, rue des Longs Champs;

Lesquels membres présents ou représentés après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils ont désigné administrateur-délégué, Monsieur Jean-Michel WARNOTTE prénommé.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de l'administrateur Délégué, Monsieur Jean-Michel Warnotte, susmentionné et d'un autre administrateur.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J-M. Warnotte, J. Sluzalek, G. Bluntzer, M. Bormann, O. Gaspard, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 25 octobre 2011 - WIL/2011/844 -. Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 11 novembre 2011.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2011167875/209.

(110194459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Leighton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 147.639.

In the year two thousand eleven, on the twenty ninth day of November.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "LEIGHTON S.A.", a société anonyme, having its registered office at L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, trade register Luxembourg section B number 147639, incorporated by deed dated on July 31, 2009, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1736 of September 9, 2009.

The meeting is presided by Ms Flora Gibert, notary's clerk, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Ms. Sara Lecomte, private employee with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 31,000 (thirty one thousand) shares, representing the whole capital of the Corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Increase of the subscribed capital by EUR 2,469,000.- (two million four hundred and sixty nine thousand Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 31,000.- (thirty one thousand Euros) to EUR 2,500,000.- (two million five hundred thousand Euro) by issue 2,469,000 new shares having the same rights and obligations as the existing one, to be subscribed by Lunala Investments SA. and fully paid up by conversion into capital of an uncontested, current and immediately exercisable claim against the Corporation.

2.- Acceptation of subscription and payment.

3.- Amendment of article 6 of the articles of association.

4.- Amendment of the name of the Company into LEIGHTON FINANCE GROUP S.A. and subsequent amendments of article 4.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to increase the issued share capital by EUR 2,469,000.- (two million four hundred and sixty nine thousand Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 31,000.- (thirty one thousand Euros) to EUR 2,500,000.- (two million five hundred thousand Euro) by issue 2,469,000 (two million four hundred and sixty nine thousand) new shares having the same rights and obligations as the existing one.

Second resolution

The meeting decides to admit to the subscription of the 2,469,000 (two million four hundred and sixty nine thousand) new shares the sole shareholder Lunala Investments S.A, with registered office at L-2146 Luxembourg, 63, rue de Merl.

Intervention - Subscription - Payment

Furthermore the aforementioned " Lunala Investments S.A ", here represented by Mr. Belli prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declared to subscribe the entire increase of the share capital and to pay it up by conversion into capital of an uncontested, current and immediately exercisable claim, existing in its favour and against the Corporation, and by cancellation of such claim by EUR 2,469,000.- (two million four hundred and sixty nine thousand Euro) .

Assessment contribution report

This claim has been audited by an independent auditor, according to articles 26-1 and 32-1 of the law on business corporations, specifically by Grant Thornton Lux Audit S.A, réviseurs d'entreprises, with registered office in Capellen, which concludes as follows:

Conclusion

"Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number and the par value of the Company's shares to be issued."

Such report, after signature "ne varietur" by the members of the board and the notary will remain here annexed.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 6 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" Art. 6.

6.1. The corporate capital is set at EUR 2,500,000.- (two million five hundred thousand Euro) represented by EUR 2,500,000.- (two million five hundred thousand) shares without nominal value fully paid up.

The Shares may be created as registered or bearer Shares at the option of the Shareholder.

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Corporation may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

Fourth resolution

The meeting decides to change the name of the company and to amend the article 4 of the articles of incorporation as follows:

Art. 4. Name. The Corporation will have the name of "Leighton Finance Group S.A."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Corporation as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand five hundred Euro.

Retainer: Sufficient funds, equal at least at the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind. There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf novembre,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LEIGHTON S.A.", ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg à la section B sous le numéro 147.639, constituée suivant acte reçu le 31 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n o 1736 du 9 septembre 2009.

L'assemblée est présidée par Madame Flora GIBERT, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Sara Lecomte, clerc de notaire demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 2.469.000,- (deux millions quatre cent soixante neuf mille Euro), en vue de le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille Euro) à EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille Euros) par l'émission de 2.469.000,- (deux millions quatre cent soixante neuf mille) actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes à souscrire par Lunala Investments S.A. et à libérer entièrement par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible sur la Société s'élevant à EUR 2.469.000,- (deux millions quatre cent soixante neuf mille Euro).

2.- Acceptation de la souscription et libération.

3.- Modification de l'article 6 des statuts.

4.- Modification de la dénomination sociale en LEIGHTON FINANCE GROUP S.A. et modification subséquente de l'article 4.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 2.469.000,- (deux millions quatre cent soixante neuf mille Euro), en vue de le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille Euro) à EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille Euros) par l'émission de 2.469.000,- (deux millions quatre cent soixante neuf mille) actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 2.469.000,- (deux millions quatre cent soixante neuf mille) actions nouvelles l'actionnaire unique Lunala Investments S.A.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes "Lunala Investments S.A.", ici représentée par M. Belli prénommé en vertu d'une procuration sous seing privé;

laquelle, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire à l'intégralité de l'augmentation du capital social et la libérer intégralement par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible, existant à son profit et à charge de la Société, et en annulation de cette même créance à concurrence de EUR 2.469.000,- (deux millions quatre cent soixante neuf mille Euro).

Rapport d'évaluation de l'apport

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant Grant Thornton Lux Audit S.A., société anonyme, à Capellen, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

"Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number and the par value of the Company's shares to be issued."

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social est fixé à EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille Euros) représenté par 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille) actions sans valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions peuvent être soit enregistrées soit au porteur au choix de l'Actionnaire.

6.2. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des Actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale et de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination "Leighton Finance Group S.A.".

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille cinq cents Euro.

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 1^{er} décembre 2011. Relation: LAC/2011/53253. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Référence de publication: 2011168274/169.

(110194678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Prestinvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 112.646.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société tenue à Luxembourg extraordinairement en date du 6 décembre 2011

1. L'assemblée décide de ratifier la nomination de Mademoiselle Anne MAILLARD, cooptée lors du conseil d'administration de la Société tenu en date du 9 novembre 2011, en remplacement de Monsieur Philippe CHAN, administrateur démissionnaire.

2. L'assemblée décide de renouveler jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2011, les mandats des administrateurs de la Société, à savoir:

- Monsieur Laurent GODINEAU, administrateur et président permanent du conseil d'administration, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg,

- Monsieur Cyril PALCANI, administrateur, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg,

- Mademoiselle Anne MAILLARD, administrateur, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

3. L'assemblée décide également de renouveler jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2011, Mayfair Trust S.à r.l., société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social actuel au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.769, en qualité de commissaire aux comptes de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011168435/24.

(110195270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

ComBenel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 27, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 160.426.

—
In the year two thousand eleven, on the first of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "ComBenel S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1931 Luxembourg, 27, avenue de la Liberté, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 160426, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on April 15, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1636 of July 21, 2011.

and whose articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary in October 14, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is presided by Mr. Guzman HERNANDEZ HERNANDEZ, economist and lawyer, residing in L-1660 Luxembourg, 66, Grand-Rue.

The Chairman appoints as secretary Mrs. Natalia DELGADO JIMENEZ, economist and lawyer, residing in E-28223 Pozuelo de Alarcon, Madrid, Camino Viejo, 13a (Spain).

The Meeting elects Mr. Ignacio DELGADO JIMENEZ, industrial engineer, residing in E-28223 Pozuelo de Alarcon, Madrid, Camino Viejo, 13a (Spain), as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Waiver of the convening notice;

2. Increase the corporate capital of the Company by an amount of three hundred thousand Euros (300.000.-EUR) so as to raise it from its present amount of six hundred and ten thousand Euros (610.000.-EUR) to nine hundred and ten thousand Euros (910.000.-EUR);

3. Issue of thirty thousand (30,000) new shares with a par value ten Euros (10.-EUR) each, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase;

4. Subscription and payment;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation;

6. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting states that the shareholders have waived to the formalities of the convocation.

Second resolution

The Meeting decides to increase the share capital by three hundred thousand Euros (300.000.-EUR) so as to raise it from its present amount of six hundred and ten thousand Euros (610.000.-EUR) to nine hundred and ten thousand Euros (910.000.-EUR), by the creation and issue of thirty thousand (30,000) new shares with a nominal value ten Euros (10.-EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and Payment

The Meeting acknowledges that, with the agreement of all the shareholders, the thirty thousand (30,000) new shares have been subscribed by:

- the private limited liability company governed by the laws of Spain "DESARROLLOS EMPRESARIALES BELFORT, S.L.", established and having its registered office in E-28046 Madrid, Paseo de la Castellana 164, entreplanta 1a (Spain), registered with the Trade Registry ("Registro Mercantil") of Madrid under the number B85838233, up to fifteen thousand three hundred (15,300) shares;

- the private limited liability company governed by the laws of Spain "DESARROLLOS NACOLUX, SOCIEDAD LIMITADA", established and having its registered office in E-28223 Pozuelo de Alarcón (Madrid), Camino Viejo de Humera 13-A (Spain), registered with the Trade Registry ("Registro Mercantil") of Madrid under the number B86185048, up to four thousand three hundred and fifty (4,350) shares;

- the private limited liability company governed by the laws of Spain "DESARROLLOS NALUX, SOCIEDAD LIMITADA", established and having its registered office in E-28223 Pozuelo de Alarcón (Madrid), Camino Viejo de Humera 13-A (Spain), registered with the Trade Registry ("Registro Mercantil") of Madrid under the number B86185030, up to four thousand three hundred and fifty (4,350) shares;

- the private limited liability company governed by the laws of Spain "Lugalzagesi S.L.", established and having its registered office in E-28231 Las Rozas, Madrid, calle Nueva, 16 (Spain), up to six thousand (6,000) shares;

and fully paid up by the aforesaid subscribers by payment in cash, so that the amount of three hundred thousand Euros (300,000.-EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary by a bank certificate, who expressly attests thereto.

Third resolution

In order to reflect such action, the Meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association and to give it the following wording:

" **Art. 5. (first paragraph).** The corporate capital is set at nine hundred and ten thousand Euros (910,000.-EUR) represented by ninety-one thousand (91,000) shares of ten Euros (10.-EUR) each."

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand nine hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le premier décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés (l'"Assemblée") de "ComBenel S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 27, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 160426, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 15 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1636 du 21 juillet 2011,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date 14 octobre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Guzman HERNANDEZ HERNANDEZ, économiste et juriste, demeurant à L-1660 Luxembourg, 66, Grand-Rue.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Natalia DELGADO JIMENEZ, économiste et juriste, demeurant à E-28223 Pozuelo de Alarcon, Madrid, Camino Viejo, 13a (Espagne).

L'Assemblée choisit Monsieur Ignacio DELGADO JIMENEZ, ingénieur commercial, demeurant à E-28223 Pozuelo de Alarcón, Madrid, Camino Viejo, 13a (Espagne), comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois cent mille euros (300.000,-EUR) afin de le porter de son montant actuel de six cent dix mille euros (610.000,-EUR) à neuf cent dix mille euros (910.000,-EUR);
3. Émission de trente mille (30.00) parts sociales nouvelles avec une valeur nominale de dix euros (10,-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour de la décision des associés relative à l'augmentation de capital proposée;
4. Souscription et libération;
5. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts;
6. Divers.

B) Que les associés, présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les associés présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des associés représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les associés, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée constate que les associés ont renoncé aux formalités de convocation.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent mille euros (300.000,-EUR) afin de le porter de son montant actuel de six cent dix mille euros (610.000,-EUR) à neuf cent dix mille euros (910.000,-EUR), par la création et l'émission de trente mille (30.000) parts sociales nouvelles avec une valeur nominale de dix euros (10,-EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

L'Assemblée reconnaît, qu'avec l'agrément de tous les associés, les trente mille (30.000) nouvelles parts sociales ont été souscrites par:

- la société à responsabilité limitée régie par les lois d'Espagne "DESARROLLOS EMPRESARIALES BELFORT, S.L.", établie et ayant son siège social à E-28046 Madrid, Paseo de la Castellana 164, entreplanta 1a (Espagne), inscrite au Registre de Commerce ("Registro Mercantil") de Madrid sous le numéro B85838233, à concurrence de quinze mille trois cents (15.300) parts sociales;

- la société à responsabilité limitée régie par les lois d'Espagne "DESARROLLOS NACOLUX, SOCIEDAD LIMITADA", établie et ayant son siège social à E-28223 Pozuelo de Alarcón (Madrid), Camino Viejo de Humera 13-A (Espagne), inscrite au Registre de Commerce ("Registro Mercantil") de Madrid sous le numéro B86185048, à concurrence de quatre cent trois cent cinquante (4.350) parts sociales;

- la société à responsabilité limitée régie par les lois d'Espagne "DESARROLLOS NALUX, SOCIEDAD LIMITADA", établie et ayant son siège social à E-28223 Pozuelo de Alarcón (Madrid), Camino Viejo de Humera 13-A (Espagne), inscrite au Registre de Commerce ("Registro Mercantil") de Madrid sous le numéro B86185030, à concurrence de quatre cent trois cent cinquante (4.350) parts sociales;

- la société à responsabilité limitée régie par les lois d'Espagne "Lugalzagesi S.L.", établie et ayant son siège social à E-28231 Las Rozas, Madrid, calle Nueva, 16 (Espagne), à concurrence de six mille (6.000) parts sociales;

et libérées entièrement par les souscriptrices prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trois cent mille euros (300.000,-EUR) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Afin de refléter ce qui précède, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts et de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à neuf cent dix mille euros (910.000,-EUR), représenté par quatre-vingt-onze mille (91.000) parts sociales de dix euros (10,-EUR) chacune."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des associés présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille neuf cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. HERNANDEZ HERNANDEZ, N. DELGADO JIMENEZ, I. DELGADO JIMENEZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2011. LAC/2011/53569. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Référence de publication: 2011168008/183.

(110194775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Intent Ventures Partners S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 165.110.

—
STATUTES

**Extracts of the limited partnership
agreement executed on 9 November 2011**

1. Members.

(i) Intent Ventures Coop S.A., a cooperative company organized as a public limited liability company registered in Luxembourg whose registered office is at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg), whose registration with the Luxembourg trade and companies register is B 165.078 acting as general partner (associé gérant commandité) (the "General Partner"), and

(ii) Hays Capital S.à r.l., a private limited liability company organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg), whose registration with the Luxembourg trade and companies register is B 164.389, acting as founding limited partner (associé commanditaire) (the "Founder Limited Partner").

2. Name, Partnership's purpose and registered office.

(i) Name

The name of the Partnership is "Intent Ventures Partners S.C.S.".

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations, in any form whatsoever, in Intent Ventures Holding S.C.A. as well as in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Partnership may also hold interests in other partnerships. In accordance with the limited partnership agreement, the Partnership may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, notes and other debt instruments, which may be convertible or not, except by way of a public offer. In accordance with the limited partnership agreement, the Partnership may grant any assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to entities in which an investment in equity or debt is made, and continues to be held, in the name of the Partnership directly or through one or more intermediate entities and their

respective affiliates of such entities within the meaning of the limited partnership agreement. The Partnership may further act as a general or limited partner with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar corporate structures.

(iii) Registered Office

The registered office of the Partnership is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Within the same borough (commune), the registered office may be transferred through simple decision of the General Partner. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the General Partner.

3. Designation of the Managing General Partner and the nature of, and limits to, their powers. The management, control and operation of and the determination of policy with respect to the Partnership and its affairs shall be vested exclusively in the General Partner, which is hereby authorized and empowered on behalf and in the name of the Partnership, subject to the terms of the limited partnership agreement, to carry out any and all of the purposes of the Partnership and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may in its sole discretion deem necessary, advisable, convenient or incidental thereto.

Vis-à-vis third parties, the Partnership is validly bound by the sole signature of the General Partner acting through one or more authorized signatories or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in its discretion.

The General Partner may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Partnership deems necessary for the operation and management of the Partnership. Such appointments may be cancelled at any time by the General Partner. Unless otherwise stipulated by the limited partnership agreement, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the General Partner. The General Partner may furthermore appoint other agents, who need not to be members of the General Partner and who will have the powers determined by the General Partner.

Without the consent of a majority in Points Allocation as defined in the limited partnership agreement, the Partnership may not (a) incur indebtedness other than (i) for pooling and cash-management purposes or (ii) short-term borrowing in anticipation of unpaid drawdowns or (b) make, issue, accept, endorse or execute promissory notes, drafts, bills of exchange, guarantees or other instruments of indebtedness, in each case in respect of an amount in excess of 10% of then-current net asset value of the Partnership, in each case in compliance with applicable laws and regulations.

4. Amount of the corporate capital and details of the assets contributed or to be contributed, and details of the corporate capacity in which they have been contributed or promised. As of 9 November 2011, the Partnership's capital is set at fifty thousand and one euro (EUR 50,001.00), of which:

- One euro (EUR 1.00) contributed by the General Partner as the General Partner Share; and
- Fifty thousand euro (EUR 50,000.00) contributed by the Founder Limited Partner as capital contribution.

5 Designation of the limited members who must contribute assets and details of the obligations of each of them. Each interest in the Partnership held by a Partner shall entail the obligation of a certain capital commitment to be contributed by such Partner as a contribution, of which 0.01% shall be contributed as capital contribution and 99.9% as premium contribution.

Except as otherwise provided in the limited partnership agreement, each Limited Partner shall make contributions to the Partnership in proportion to its remaining capital commitment at such times and in such amounts as are determined by the General Partner. The contributions of the Limited Partners shall be paid in separate drawdowns, subject to the conditions provided for in the limited partnership agreement.

6. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership was incorporated on 9 November 2011 for an unlimited period of time, unless the Partnership is sooner dissolved in accordance with the provisions of the limited partnership agreement.

Intent Ventures Coop S.A.

**Extrait de l'acte de constitution du 9 novembre 2011
de Intent Ventures Partners S.C.S. (le «Partenariat»)**

1. Associés.

(i) Intent Ventures Coop S.A., une société coopérative organisée comme une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.078, agissant en qualité d'associé gérant commandité (l'«Associé Gérant Commandité»), and

(ii) Hays Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.389, agissant en qualité d'associé commanditaire (l'«Associé Commanditaire Fondateur»).

2. Dénomination, objet social et siège social.

(i) Dénomination

La dénomination du Partenariat est «Intent Ventures Partners S.C.S.».

(ii) Objet social

Le Partenariat a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans Intent Ventures Holding S.C.A. ainsi que dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, d'instruments de dette et de valeurs mobilières de toute nature et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. Le Partenariat peut également détenir des participations dans des sociétés en commandite ou partenariats. Conformément aux dispositions de l'acte constitutif, le Partenariat peut emprunter sous toutes formes, et procéder à l'émission d'obligations et de tous autres instruments de dette, convertibles ou non, excepté par voie d'offre publique. Conformément aux dispositions de l'acte constitutif, le Partenariat peut accorder toute assistance, par le biais de prêts, garanties ou de toute autre manière, à des entités dans lesquelles un investissement en capitaux propres ou titres de créance a été effectué et est toujours détenu, au nom du Partenariat, directement ou par le biais d'une ou plusieurs entités intermédiaires et des affiliés respectifs desdits intermédiaires au sens de l'acte constitutif. Le Partenariat peut en outre agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et tous engagements sociaux de sociétés ou incorporations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

(iii) Siège social

Le siège social du Partenariat est situé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans la même commune par simple décision de l'Associé Gérant Commandité. Le Partenariat peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par résolution de l'Associé Gérant Commandité.

3. Désignation de l'associé gérant commandité et indication de la nature et des limites de ses pouvoirs. La gestion, le contrôle, l'application ainsi que l'établissement des politiques applicables eu égard au Partenariat et à ses affaires seront confiées exclusivement à l'Associé Gérant Commandité, lequel est par les présentes autorisé et habilité, au nom et pour le compte du Partenariat, sous réserve des modalités prévues dans l'acte constitutif, à effectuer tout objet du Partenariat, à réaliser toute action ainsi qu'à conclure et réaliser tout contrat et toute autre entreprise l'Associé Gérant Commandité, à sa seule discrétion, juge nécessaire, recommandable, pertinent ou accessoire.

Vis-à-vis des tiers, le Partenariat est valablement engagé par la seule signature de l'Associé Gérant Commandité agissant par le biais d'un ou plusieurs signataires autorisés ou par les signatures individuelles ou conjointes de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par l'Associé Gérant Commandité agissant à sa seule discrétion.

L'Associé Gérant Commandité peut nommer des agents, y compris un directeur général, des directeurs généraux adjoints et tout agent que le Partenariat juge nécessaire pour mener à bien les affaires du Partenariat. Ces nominations peuvent être révoquées à tout moment par l'Associé Gérant Commandité. Sauf disposition contraire de l'acte constitutif, les agents auront les pouvoirs et charges qui leurs sont attribués par l'Associé Gérant Commandité. En outre, l'Associé Gérant Commandité peut nommer d'autres agents, lesquels ne doivent pas nécessairement être membres de l'Associé Gérant Commandité et auront les pouvoirs déterminés par l'Associé Gérant Commandité.

Sans le consentement de la majorité des détenteurs de points attribués (Points Allocation), tels que définis dans l'acte constitutif, le Partenariat ne peut (a) contracter de dettes autrement qu'en vue (i) d'assurer une mise en commun et la gestion des liquidités ou (ii) d'effectuer des emprunts à court terme par anticipation d'appels de fonds n'ayant pas fait l'objet d'un paiement ou (b) établir, émettre, accepter, endosser ou signer des billets à ordre, lettres de change, garanties ou autres titres de créance, chaque fois eu égard à un montant supérieur à 10% de la valeur nette d'inventaire du Partenariat alors en vigueur, et dans chaque cas conformément aux lois et règlements applicables.

4. Montant du capital social. Au 9 novembre 2011, le capital social du Partenariat s'élève à cinquante mille et un euro (EUR 50.001,00), desquels:

- Un euro (EUR 1,00) a été contribué par l'Associé Gérant Commandité en tant qu'action d'Associé Gérant Commandité; et
- Cinquante mille euro (EUR 50.000,00) a été contribué par l'Associé Commanditaire Fondateur en capital.

5. Désignation des associés commanditaires et détails des obligations de chacun d'eux. L'associé commanditaire est l'Associé Commanditaire Fondateur.

Chaque intérêt dans le Partenariat détenu par un associé entraîne l'engagement par l'associé concerné de contribuer au capital du Partenariat, 0,01% devant être contribué sous forme de participation au capital social du Partenariat et 99,9% sous forme de prime d'émission.

Sauf stipulation contraire de l'acte constitutif, les associés commanditaires contribuent au Partenariat au moment et pour le montant tels que déterminés par l'Associé Gérant Commandité, étant précisé que la proportion du montant contribué par chaque associé commanditaire est déterminée en proportion du montant restant de son engagement.

6. Durée du Partenariat. Le Partenariat a été constitué le 9 novembre 2011 pour une durée illimitée, sauf dissolution anticipée décidée conformément aux dispositions de l'acte constitutif.

Intent Ventures Coop S.A.

Référence de publication: 2011168228/147.

(110194650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Red Shield Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.583.

—
Résolutions de l'Associé Unique

Procès-verbal des résolutions prises par l'associé unique de Red Shield Management S.A. (la «Société») avec effet du 1^{er} décembre 2011:

1. D'accepter la nomination avec effet à partir du 1^{er} décembre 2011 de M. Renaud Henri Labye, né le 11 septembre 1977 à Liège, Belgique, résidant professionnellement à 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que administrateur catégorie «A» de la Société pour une durée indéterminée avec effet immédiat;

Signé à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Roel Schrijen

Administrateur

Référence de publication: 2011168452/16.

(110195298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Sireo Immobilienfonds No. 5 SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 114.787.

Im Jahre zweitausendundelf,

am dreißigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz zu Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg), sind die Aktionäre der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital Sireo Immobilienfonds No. 5 SICAV-FIS, mit Sitz in 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxemburg, Handelsregisternummer Luxemburg B 114.787, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 13. März 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 25. März 2006, Nummer 624, zuletzt geändert durch Urkunde der Notarin Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Luxemburg-Stadt, vom 27. August 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 29. September 2009, Nummer 1887, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Sitzung wird eröffnet um 15.00 Uhr.

Als Vorsitzender der Generalversammlung amtiert Herr Tobias Lochen, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in 2-4, place de Paris, L-1011 Luxemburg.

Zum Schriftführer wird bestellt Herr Kirill Schitomirski, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in 2-4, place de Paris, L-1011 Luxemburg.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Christian Lennig, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in 2-4, place de Paris, L-1011 Luxemburg.

Bericht des Vorsitzenden

Der Vorsitzende berichtet und die Versammlung stellt fest:

1. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen. Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Verwaltungsvorstand gezeichnet. Sie wird dem gegenwärtigen Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen "ne varietur" paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital bestehend aus 21.606,477 (einundzwanzigtausendsechshundertundsechs Komma vier sieben sieben) voll eingezahlten Aktien, bei der gegenwärtigen Versammlung vertreten ist. Da alle Aktionäre oder deren Vertreter erklären, dass sie die Tagesordnung kennen und auf die gesetzliche und statutarische Einberufung verzichten, ist somit die gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten und befugt über nachstehende Tagesordnung zu beschließen.

3. Die gegenwärtige Versammlung hat zur Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Aktualisierung des Namens des "Investment Advisors" in den Definitionen der Satzung sowie entsprechende Änderung in den Artikeln 20, 22, 23, 24 und 27 der Satzung; und
2. Änderung des Artikel 4 der Satzung hinsichtlich des Geschäftszwecks.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung dann einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Änderung der Definition des "Investment Advisors" in den Definitionen der Satzung sowie die entsprechende Änderung des Namens des "Investment Advisors" in den Artikeln 20, 22, 23, 24 und 27 der Satzung, sodass der dort jeweils verwendete Name des Investment Advisors nun lautet: "CORPUS SIREO Asset Management Commercial GmbH".

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 4 der Satzung im Hinblick auf den Geschäftszweck wie folgt neu festzulegen:

Ausschließlicher Zweck der Sireo Immobilienfonds No. 5 SICAV-FIS ist

a) der direkte Erwerb von Immobilien und die Entwicklung, Verwaltung, der Betrieb, die Vermietung und der Verkauf von ihr gehaltener Immobilien;

b) der Erwerb und das Halten von Anteilen an einer oder mehreren Gesellschaften oder anderen Investitionsvehikeln, deren Zweck es ist (nach ihrer Satzung oder ihren sonstigen konstituierenden Dokumenten), Immobilien zu erwerben und von ihnen gehaltene Immobilien zu entwickeln, verwalten, betreiben, vermieten und/ oder verkaufen sowie Investitionsvehikel mit solcher Zweckbestimmung zu finanzieren, vorausgesetzt, dass die Immobilien direkt oder indirekt von der Sireo Immobilienfonds No. 5 SICAVFIS gehalten werden; die Sireo Immobilienfonds No. 5 SICAV-FIS kann solche Anteile direkt oder indirekt über eine oder mehrere Investitionsvehikel mit solcher Zweckbestimmung erwerben und halten; und/ oder

c) die Finanzierung einer oder mehrerer Investitionsvehikel im Sinne von Buchst. b) und/ oder die Gewährung von Sicherheiten (z.B. Garantien oder Patronatserklärungen) zugunsten dieser Investitionsvehikel, vorausgesetzt, dass die Immobilien direkt oder indirekt von der Sireo Immobilienfonds No. 5 SICAV-FIS gehalten werden,

mit dem Ziel, den Aktionären Erträge aus der Verwaltung, Bewirtschaftung und Veräußerung der Immobilien zukommen zu lassen. Die Gesellschaft ist befugt, alle Maßnahmen zu ergreifen und Geschäfte abzuschließen, die sie zur Erfüllung und Entwicklung ihres Geschäftszwecks für nützlich hält, wie z.B. Geschäfte zur Absicherung von Währungsund/ oder Zinsrisiken, soweit dies nach dem Gesetz vom 13. Februar 2007 zulässig ist.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, und keiner mehr das Wort ergreift, wird die Versammlung um 15.15 Uhr aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, welche dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt sind, haben dieselben zusammen mit uns, dem Notar, die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. LOCHEN, K. SCHITOMIRSKI, C. LENNIG, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 2. Dezember 2011. Relation: EAC/2011/16211. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.-EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2011168483/77.

(110194802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

MM Advertising S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 60.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011169745/10.

(110197072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

LX Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.043.

In the year two thousand eleven, on the second day of December,

Before the undersigned Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

LX Alpha Phi S.C.A., a société en commandite par actions, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.583 (the Sole Shareholder),

acting in its capacity of Sole Shareholder of LX Beta S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.043 (the Company), incorporated under the name Yellowbridge Luxembourg S.à r.l., pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on 23 October 2009, published on 25 November 2009 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) under number 2305.

The articles of association (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 16 September 2011, published on 15 November 2011 in the Mémorial number 2779.

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Thierry Somma, lawyer, with professional address at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal given, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of ten thousand three hundred and seventy-six euro (EUR 10,376.-) in order to bring the share capital from its current amount of one hundred and forty-one thousand four hundred and twenty-eight euro (EUR 141,428.-) to one hundred and fifty-one thousand eight hundred and four euro (EUR 151,804.-) by the issue of ten thousand three hundred and seventy-six (10,376) new shares (the New Shares) of the Company, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;

2. Subscription and payment of the New Shares by way of a contribution in cash and allocation of the surplus cash contribution into a share premium account of the Company;

3. Subsequent amendment of article 6 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2;

4. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase of the share capital of the Company by an amount of ten thousand three hundred and seventy-six euro (EUR 10,376.-) in order to bring the share capital from its current amount of one hundred and forty-one thousand four hundred and twenty-eight euro (EUR 141,428.-) to one hundred and fifty-one thousand eight hundred and four euro (EUR 151,804.-) by the issue of ten thousand three hundred and seventy-six (10,376) new shares.

Subscription-payment of the New Shares

The Sole Shareholder records the subscription and the full payment of the New Shares by way of a contribution in cash as follows:

The Sole Shareholder, represented as stated here above, hereby declares that it subscribes to ten thousand three hundred and seventy-six euro (EUR 10,376.-) new shares of the Company and fully pays up such new shares and a share premium by way of a contribution in cash in an aggregate amount of forty-one thousand five hundred and five euro (EUR 41,505.-).

The Sole Shareholder resolves to allocate ten thousand three hundred and seventy-six euro (EUR 10,376.-) to the share capital of the Company and to allocate the surplus of the cash contribution in the amount of thirty-one thousand one hundred and twenty-nine euro (EUR 31,129.-) to a share premium account of the Company.

Proof of the full payment of the above mentioned new shares and share premium for a total amount of forty-one thousand five hundred and five euro (EUR 41,505.-) has been given to the undersigned notary by a blocking certificate dated 2 December 2011.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The Company’s capital is fixed at one hundred and fifty-one thousand eight hundred and four euro (EUR 151,804.-) represented by one hundred and fifty-one thousand eight hundred and four (151,804) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.”

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written. The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le deuxième jour de décembre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LX Alpha Phi S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social à 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.583 (l’Associé Unique)

agissant en sa qualité d’associé unique de LX Beta S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg immatriculée au registre de Commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 149.043, constituée sous le nom Yellowbridge Luxembourg S.à r.l., par un acte notarié du 23 octobre 2009 de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, publié le 25 novembre 2009 dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial), sous le numéro 2305.

Les statuts (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du 16 septembre 2011 du notaire soussigné, publié le 15 novembre 2011 au Mémorial numéro 2779.

L’Associé Unique est représenté à l’assemblée par Thierry Somma, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé qui, paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps à l’administration de l’enregistrement.

L’Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d’acter ce qui suit:

I. Que l’Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l’ordre du jour de l’Assemblée est libellé comme suit:

1) Augmentation du capital social de la Société d’un montant de dix mille trois cent soixante-seize euros (EUR 10.376,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de cent quarante et un mille quatre cent vingt-huit euro (EUR 141.428,-) à cent cinquante et un mille huit cent quatre euros (EUR 151.804,-) par l’émission de dix mille trois cent soixante-seize (10.376) nouvelles parts sociales de la Société (les Nouvelles Parts Sociales), ayant une valeur nominale d’un euro (EUR 1) chacune;

2) Souscription et libération des Nouvelles Parts Sociales par apport en numéraire et affectation du surplus de l’apport en numéraire au compte de réserve prime d’émission de la Société;

3) Modification subséquente de l’article 6 des Statuts afin de refléter l’augmentation de capital social adoptée au point 2;

4) Divers.

III. Que l’Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Associé Unique décide d’augmenter le capital social de la Société d’un montant de dix mille trois cent soixante-seize euros (EUR 10.376,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de cent quarante-et-un mille quatre cent vingt-huit euro (EUR 141.428,-) à cent cinquante-et-un mille huit cent quatre euros (EUR 151.804,-) par l’émission de dix mille trois cent soixante-seize (10.376) nouvelles parts sociales de la Société

Souscription - Paiement

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital de la manière suivante:

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare par les présentes souscrire à dix mille trois cent soixante-seize (10.376) nouvelles parts et libère entièrement ces parts sociales ainsi qu'une prime d'émission par un apport en numéraire d'un montant total de quarante et un mille cinq cent cinq euros (EUR 41.505,-).

L'Associé Unique décide d'affecter dix mille trois cent soixante-seize euro (EUR 10.376,-) au capital social de la Société et d'allouer le surplus de l'apport en numéraire d'un montant de trente et un mille cent vingt-neuf euros (EUR 31.129,-) à une prime d'émission de la Société.

Preuve du paiement intégral des nouvelles parts mentionnées ci-dessus pour un montant total de quarante et un mille cinq cent cinq euros (EUR 41.505,-) a été documentée au notaire par un certificat de blocage daté du 2 décembre 2011.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à cent cinquante et un mille huit cent quatre euros (EUR 151.804,-), représenté par cent cinquante et un mille huit cent quatre (151.804) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune. Chaque part sociale bénéficie d'un vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante ci-dessus l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte en original.

Signé: Somma, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 décembre 2011. Relation: LAC/2011/54157. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Référence de publication: 2011168309/139.

(110194665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Motor Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 70.108.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Référence de publication: 2011169747/10.

(110196813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

MPL Maisons Préfabriquées Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5570 Remich, 3, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 130.498.

Le bilan arrêté au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 6 décembre 2011.

Pour MPL Maisons Préfabriquées Luxembourg SARL

Fiduciaire Roger Linster

p.d. Viviane Roman

Référence de publication: 2011169749/13.

(110197056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Motor Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 70.108.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Référence de publication: 2011169748/10.

(110196815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

New Moon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 150.416.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011169762/9.

(110197012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Promoconsult Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 332, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 165.135.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-neuf novembre

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

La société de droit luxembourgeois BLACKSTONE S.A., établie et ayant son siège social à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon, actuellement en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, dûment représentée par son administrateur unique, Monsieur Alexandre CHATEAUX, avocat, demeurant professionnellement à L-2314 Luxembourg, 2a, Place de Paris,

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «PROMOCONSULT REAL ESTATE S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de cette commune sur simple décision du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la mise en valeur, la promotion, la gestion, la location et la vente d'immeubles bâtis et non-bâtis.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts. La société a également pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription

et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement.

La société a au demeurant pour objet l'acquisition, la gestion, la constitution, l'enregistrement et le dépôt, la valorisation, la vente, l'usage dans le cadre de son activité et la concession de l'usage de tous noms de domaines, de tous droits de propriété intellectuelle et de tous droits de propriété industrielle, notamment de tous droits d'auteur, de tous brevets, de toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que de tous dessins et de tous modèles.

La société peut réaliser toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêt aux sociétés faisant partie de son groupe, ainsi qu'émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,-EUR) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE-ETUN EUROS (31,-EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions resteront nominatives jusqu'à la libération complète du capital social.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque, à une assemblée générale des actionnaires de la société, il est constaté que celle-ci n'a qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes nécessaires ou utiles à l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée des actionnaires relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration élit un président parmi ses membres. En l'absence du président un autre administrateur peut présider la réunion. L'administrateur unique remplira de fait les fonctions de président.

Le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire, sans que celui-ci puisse représenter plus d'un de ses collègues.

L'administrateur empêché pourra également voter par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'administrateur empêché sera réputé présent à la réunion.

En cas de circonstances exceptionnelles et sur décision expresse du Président, tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéo conférence, ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes prenant part à cette réunion puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, l'administrateur utilisant ce type de technologie sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Les résolutions prises dans ces conditions auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Les écrits, télégrammes, télécopies ou courriers électroniques exprimant le vote des administrateurs seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs. Si un administrateur-délégué est nommé, la société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement la signature de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

En cas d'administrateur unique, la société sera engagée par la seule signature de l'administrateur unique..

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire et/ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier lundi du mois de mai à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Par dérogation, le premier exercice commencera à la date de signature des présents statuts, et se terminera au 31 décembre 2012.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2013.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire toutes les mille (1.000) actions.

Les actions ont été chacune libérées à hauteur d'un quart (25%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750,-EUR) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à mille Euros (1.000,-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Eric BERNARDY, sans état, de nationalité luxembourgeoise, né le 03 février 1961 à Saarburg (Allemagne), demeurant à L-8030 Strassen, 93, rue du Kiem;

- Monsieur Peter PETRY, dirigeant de société, de nationalité allemande, né le 08 décembre 1947 à Trèves (Allemagne), demeurant à D-54309 Newel / Burzweiler, 1, Kordelerstrasse;

- La société BLACKSTONE S.A., établie et ayant son siège social à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon, actuellement en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant pour représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission, Monsieur Alexandre CHATEAUX, avocat, né à Metz (F) le 8 août 1979 demeurant professionnellement à L-2314 Luxembourg, 2a, Place de Paris.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme de droit luxembourgeois FID-EUROPE INTERNATIONAL S.A., établie et ayant son siège social à L-2314, 2a, Place de Paris, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B145.543.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille seize.

5.- Le siège social est fixé à L-1940 Luxembourg, 332, Route de Longwy.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue au représentant de la comparante, connu du notaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: A. CHATEAUX, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 novembre 2011. Relation: LAC/2011/53155. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Référence de publication: 2011168441/170.

(110195601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Soprosoulux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 76.493.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire
des actionnaires réunie extraordinairement*

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société SOPROSOU LUX S.A. tenue extraordinairement au siège social de la société à Luxembourg en date du 21 novembre 2011 les résolutions suivantes:

L'assemblée décide:

- 1) La révocation du conseil d'administration mis en place le 13 mars 2001 se composant comme suit:

* Maître Claude Wassenich, administrateur et président

* Jean-Claude Backes, administrateur et administrateur délégué

* Philippe Watry, administrateur

* Emile Rauchs, administrateur

- 2) La nomination au conseil d'administration de:

* Corinne Cahen, administrateur et administrateur-délégué née le 16/05/1973 à Luxembourg, demeurant 15, boulevard de la Fraternité, L-1541 Luxembourg.

* Nathalie Rieth-Aach, administrateur née le 04/03/1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement 44, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

* Yves Piron, administrateur né le 10/10/1963 à Luxembourg, demeurant 122, rue Pierre Krier, L-1880 Luxembourg.

- 3) La révocation de Monsieur Weis François en tant que commissaire aux comptes.

- 4) La nomination de la société HORETCOM SA, 26, rue Marguerite de Brabant, L-1254 Luxembourg numéro RCL B 87.646, au poste de commissaire aux comptes pour une durée de 3 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/12/2011.

Pour la société

HORETCOM SA

26, rue Marguerite de Brabant,

L-1254 LUXEMBOURG

Le mandataire

Signature

Référence de publication: 2011168533/34.

(110195280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Muller-Nies-Reisen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 86, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 37.172.

Le bilan arrêté au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 6 décembre 2011.

Pour MÜLLER-NIES-REISEN SARL

Fiduciaire Roger Linster

p.d. Viviane Roman

Référence de publication: 2011169750/13.

(110197055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

PR Dojan Trading Services S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 138.352.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011169808/12.

(110197295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Sireo Immobilienfonds No. 4 Paris II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 123.513.

In the year two thousand and eleven,

on the fourteenth day of the month of November.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

the undersigned "Sireo Immobilienfonds No. 4 SICAV-FIS», an investment company with variable capital -specialised investment fund (Société d'investissement à capital variable -Fonds d'investissement spécialisé) incorporated under the form of a public limited company (société anonyme) under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register ("R.C.S. Luxembourg") under number B 100.893,

duly represented by Maître Christian LENNIG, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole unitholder of the company "Sireo Immobilienfonds No. 4 Paris II S.à r.l." (the "Company"), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the R.C.S.

Luxembourg under number B 123.513, incorporated by a notarial deed of the undersigned notary, on 10 January 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 368 on 14 March 2007.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

I. The sole unitholder holds all two thousand nine hundred (2.900) units in issue in the Company, so that the decisions can validly be taken by it on the items on the agenda.

II. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Amendment of Article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows: "The company's object is

- buying or holding shares or units in one or more Investment Companies;
- granting financing to Investment Companies provided they are, directly or indirectly via one or more Investment Companies, controlled by the company; and/or
- buying Real Estate and developing, administering, operating, renting and selling Real Estate held by it.

For the purpose of this clause, "Real Estate" shall comprise direct title to property (consisting of land and buildings), property related longterm interests (such as surface ownership, master-lease, fee simple ownership, concession and leasehold), purchase options and forward commitments to purchase upon completion in relation to such property and property-related long term interests. For the purpose of this clause, "Investment Company" means any company or other investment vehicle whose object is (according to its articles of incorporation or other constituent documents) buying Real Estate and developing, administering, operating, renting and selling Real Estate held by it, (directly or indirectly via one or more investment vehicles with a similar object clause) buying or holding shares or units in one or more of investment vehicles with a similar object clause and/ or granting financing to such investment vehicles provided that the financed investment vehicle is ultimately controlled by the company.

The company can perform all operations and transactions which it deems necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object, including transactions to hedge interest and/ or currency exchange risks."

Consequently the following resolution has been passed:

Sole resolution

The sole unitholder resolved to amend existing article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as set out in item 1 of the agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the proxyholder, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

The proxyholder signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze,

le quatorzième jour du mois de novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

la soussignée «Sireo Immobiliefonds No. 4 SICAV-FIS», une société d'investissement à capital variable -Fonds d'investissement spécialisé, enregistrée sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg (le "RCS Luxembourg") sous le numéro B 100 893,

dûment représentée par Maître Christian LENNIG, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration; laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et par le soussigné notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant est le seul associé de la société «Sireo Immobiliefonds No. 4 Paris II S.à r.l.» (la "Société"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 123.513, constituée par acte notarié dressé par le notaire soussigné, en date du 10 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 368 du 14 mars 2007.

Le mandataire a déclaré et prié le notaire de prendre acte que:

I. L'associé unique détient l'ensemble des deux mille neuf cents (2.900) parts sociales émises à ce jour par la Société de sorte qu'il puisse valablement prendre les résolutions sur les points à l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1. Modification de l'article 3 des statuts de la Société, comme suit: «L'objet social est le suivant:

- Acheter ou détenir des actions ou des parts dans une ou plusieurs Sociétés d'Investissement;
- Accorder un financement à des Sociétés d'Investissement à condition qu'ils soient, directement ou indirectement via un ou plusieurs Sociétés d'Investissement, contrôlés par la société; et/ou
- Acheter des Biens Immobiliers et développer, gérer, exploiter, louer et vendre des Biens Immobiliers détenus par elle.

Aux fins de cette clause, les "Biens Immobiliers" doivent comprendre le titre direct de propriété (consistant en du terrain et des immeubles), les intérêts à long terme liés à l'immobilier (tels que la propriété foncière, le bail principal, les biens en toute propriété, la concession et l'immeuble donné à bail), les options d'achat et les engagements d'achat à terme une fois effectués en rapport avec ces biens et les intérêts à long terme liés à l'immobilier et autres actifs qui sont nécessaires pour exploiter ces biens et les intérêts à long terme liés à l'immobilier. Aux fins de cette clause, "Société d'Investissement" signifie toute société ou autre véhicule d'investissement dont l'objet est (conformément à ses statuts ou à d'autres documents constitutifs) d'acheter des Biens Immobiliers et de développer, gérer, exploiter, louer et vendre des Biens Immobiliers détenus par elle, (directement ou indirectement via un ou plusieurs véhicules d'investissement avec une clause d'objet similaire) acheter ou détenir des actions ou des parts dans un ou plusieurs véhicules d'investissement avec une clause d'objet similaire et/ou accorder un financement à des véhicules d'investissement de ce type à condition que le véhicule d'investissement financé soit finalement contrôlé par la société.

La société peut effectuer toutes opérations et transactions qu'elle estime nécessaires pour réaliser son objet ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement pour faciliter la réalisation de son objet, y compris les opérations de couverture et/ou les risques de change.»

En conséquence, la résolution suivante a été prise:

Seule résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société dans sa version actuelle, comme indiqué au point 1 de l'ordre du jour.

Le soussigné notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande du mandataire, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, à la date mentionnée ci-dessus.

Le mandataire a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé : C. LENNIG, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15542. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011168478/110.

(110195077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Must Properties and Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 122.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Référence de publication: 2011169751/10.

(110196856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Must Properties and Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 122.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Référence de publication: 2011169752/10.

(110196859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Newell Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 112.715.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011169764/14.

(110197186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

NGR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 133.768.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011169766/9.

(110196855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Nouvelle Hostellerie de la Gare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 117, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 92.531.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2011169768/14.

(110197352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Sireo Immobilienfonds No. 4 Paris III S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 131.147.

In the year two thousand and eleven,
on the fourteenth day of the month of November.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

the undersigned "Sireo Immobilienfonds No. 4 SICAV-FIS», an investment company with variable capital - specialised investment fund (Société d'investissement à capital variable - Fonds d'investissement spécialisé) incorporated under the form of a public limited company (société anonyme) under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register ("R.C.S. Luxembourg") under number B 100.893,

duly represented by Maître Christian LENNIG, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole unitholder of the company "Sireo Immobilienfonds No. 4 Paris III S.à r.l." (the "Company") a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the R.C.S.

Luxembourg under number B 131.147 , incorporated by a notarial deed enacted on 17 August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C"), number 2186 on 3 October 2007, last changed by notarial deed of the undersigned notary, on 5 January 2010, published in the Mémorial C, number 625 on 24 March 2010.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

I. The sole unitholder holds all one thousand nine hundred and ninety (1.990) units in issue in the Company, so that the decisions can validly be taken by it on the items on the agenda.

II. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Amendment of Article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The company's object is

- buying or holding shares or units in one or more Investment Companies;
- granting financing to Investment Companies provided they are, directly or indirectly via one or more Investment Companies, controlled by the company; and/or
- buying Real Estate and developing, administering, operating, renting and selling Real Estate held by it.

For the purpose of this clause, "Real Estate" shall comprise direct title to property (consisting of land and buildings), property related longterm interests (such as surface ownership, master-lease, fee simple ownership, concession and leasehold), purchase options and forward commitments to purchase upon completion in relation to such property and property-related long term interests and other assets that are necessary to operate such property and property-related long term interests. For the purpose of this clause, "Investment Company" means any company or other investment vehicle whose object is (according to its articles of incorporation or other constituent documents) buying Real Estate and developing, administering, operating, renting and selling Real Estate held by it, (directly or indirectly via one or more investment vehicles with a similar object clause) buying or holding shares or units in one or more of investment vehicles with a similar object clause and/ or granting financing to such investment vehicles provided that the financed investment vehicle is ultimately controlled by the company.

The company can perform all operations and transactions which it deems necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object, including transactions to hedge interest and/ or currency exchange risks."

Consequently the following resolution has been passed:

Sole resolution

The sole unitholder resolved to amend existing article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as set out in item 1 of the agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the proxyholder, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

The proxyholder signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze,

le quatorzième jour du mois de novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

la soussignée «Sireo Immobilienfonds No. 4 SICAV-FIS», une société d'investissement à capital variable -Fonds d'investissement spécialisé, enregistrée sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg (le "RCS Luxembourg") sous le numéro B 100 893,

dûment représentée par Maître Christian LENNIG, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration; laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et par le soussigné notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant est le seul associé de la société «Sireo Immobilienfonds No. 4 Paris III S.à r.l.» (la "Société"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 131.147, constituée par acte notarié reçu en date du 17 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") numéro 2186 du 3 octobre 2007, dernièrement modifié par acte notarié reçu par le notaire soussigné, en date du 5 janvier 2010, publié au Mémorial C, numéro 625, le 24 mars 2010.

Le mandataire a déclaré et prié le notaire de prendre acte que:

I. L'associé unique détient l'ensemble des mille neuf cent quatre-vingt-dix (1.990) parts sociales émises à ce jour par la Société de sorte qu'il puisse valablement prendre les résolutions sur les points à l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1. Modification de l'article 3 des statuts de la Société, comme suit: «L'objet social est le suivant:

- Acheter ou détenir des actions ou des parts dans une ou plusieurs Sociétés d'Investissement;
- Accorder un financement à des Sociétés d'Investissement à condition qu'ils soient, directement ou indirectement via un ou plusieurs Sociétés d'Investissement, contrôlés par la société; et/ou
- Acheter des Biens Immobiliers et développer, gérer, exploiter, louer et vendre des Biens Immobiliers détenus par elle.

Aux fins de cette clause, les "Biens Immobiliers" doivent comprendre le titre direct de propriété (consistant en du terrain et des immeubles), les intérêts à long terme liés à l'immobilier (tels que la propriété foncière, le bail principal, les biens en toute propriété, la concession et l'immeuble donné à bail), les options d'achat et les engagements d'achat à terme une fois effectués en rapport avec ces biens et les intérêts à long terme liés à l'immobilier et autres actifs qui sont nécessaires pour exploiter ces biens et les intérêts à long terme liés à l'immobilier. Aux fins de cette clause, "Société d'Investissement" signifie toute société ou autre véhicule d'investissement dont l'objet est (conformément à ses statuts ou à d'autres documents constitutifs) d'acheter des Biens Immobiliers et de développer, gérer, exploiter, louer et vendre des Biens Immobiliers détenus par elle, (directement ou indirectement via un ou plusieurs véhicules d'investissement avec une clause d'objet similaire) acheter ou détenir des actions ou des parts dans un ou plusieurs véhicules d'investissement avec une clause d'objet similaire et/ou accorder un financement à des véhicules d'investissement de ce type à condition que le véhicule d'investissement financé soit finalement contrôlé par la société.

La société peut effectuer toutes opérations et transactions qu'elle estime nécessaires pour réaliser son objet ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement pour faciliter la réalisation de son objet, y compris les opérations de couverture et/ou les risques de change.»

En conséquence, la résolution suivante a été prise:

Seule résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société dans sa version actuelle, comme indiqué au point 1 de l'ordre du jour.

Le soussigné notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande du mandataire, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, à la date mentionnée ci-dessus.

Le mandataire a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: C. LENNIG, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15537. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011168479/112.

(110195001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Omilux Immo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 13, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 33.927.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011169778/13.

(110197080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Omilux Immo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 13, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 33.927.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN
259 ROUTE D'ESCH
L-1471 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2011169779/13.

(110197082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Nsearch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7A, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 67.786.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011169771/9.

(110196682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Nutrisearch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7A, rue de Bitburg.
R.C.S. Luxembourg B 116.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011169772/9.

(110196671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Olympia International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2734 Luxembourg, 49, rue de Wiltz.
R.C.S. Luxembourg B 59.122.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2011169774/10.

(110197074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Oban Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 114.219.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011169775/10.

(110196684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Offilux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 120.858.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011169777/10.

(110196792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Orysia S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 38.981.

Le Bilan au 31.03.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011169784/10.

(110197240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Oster Holding AG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 76.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011169785/9.

(110196743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Ovialux, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 46.319.

Les comptes annuels au 31 octobre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Référence de publication: 2011169787/10.

(110196740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

PR Dojan Trading Services S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 138.352.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2011.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2011169809/12.

(110197296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

OXEA Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 153.453.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011169789/13.

(110197154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

OXEA FINANCE & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.693.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011169790/13.

(110197153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

OXEA Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 132.857.500,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.422.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011169791/13.

(110197155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Oxea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 872.664,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.023.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011169792/13.

(110197151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Patron Reform C.E. Servicing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: PLN 59.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 100.714.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011169795/10.

(110197400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Park Street & Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 93.845.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011169800/10.

(110196844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Redmell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 142.517.

Les comptes annuels au 30.06.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011169819/13.

(110197216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Winy SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3260 Bettembourg, 326, route de Mondorf.
R.C.S. Luxembourg E 4.638.

STATUTS

L'an deux mille onze, le 29 septembre.

1.- Monsieur Yves Winandy, né le 13 août 1986, à Luxembourg, demeurant au 326, route de Mondorf à L-3260 Bettembourg,

2.- Monsieur Marc Winandy, né le 14 mars 1954, à Bettembourg, demeurant au 55, rue de Livange à L-3252 Bettembourg.

Lesquels comparants ont déclaré constituer entre eux une société civile immobilière, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Par les présentes, il est formé une société civile immobilière, sous la dénomination WINY S.C.I.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'exploitation d'immeubles à acquérir, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation dans les six premiers mois de l'exercice social avec effet au trente et un décembre de l'année en cours, moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la poste à son ou ses coassociés.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Bettembourg. Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des gérants.

Titre II. - Apports, Capital social, Parts

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de mille euros (1.000,- euros) divisé en cent (100) parts sociales de dix euros (10,- euros) chacune.

Ces parts sociales ont été attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Yves Winandy, prénommé	99 parts
2.- Monsieur Marc Winandy, prénommé	1 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Toutes ces parts sociales ont été libérées intégralement par les associés, en espèces, de sorte que la somme de mille euros (1.000,- euros) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi que les associés le reconnaissent mutuellement.

Art. 6. Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné par les autres associés. Toutefois la transmission à cause de mort à des héritiers en ligne directe ou au conjoint est libre.

En cas de cession de parts entre vifs comme en cas de transmission de parts à cause de mort à des personnes non associées les autres associés respectivement les associés survivants ont un droit de préemption qui s'exercera de la façon suivante:

L'associé qui se propose de céder tout ou partie de ses parts à une personne non associée doit préalablement informer par lettre recommandée les autres associés du prix de cession, des modalités de son paiement et des nom et adresse du cessionnaire éventuel. Les autres associés, qui ont le droit d'acquérir les parts offertes dans la proportion des parts qu'ils possèdent, devront, dans le mois et par lettre recommandée à la poste, informer le cédant de leurs intentions soit d'acquérir, aux mêmes conditions et prix, les parts à céder, en tout ou en partie, soit de ne pas exercer leur droit de préemption.

Au cas où, endéans ce délai d'un mois, le droit de préemption n'est pas exercé pour la totalité des parts cédées, une assemblée générale doit être convoquée par les soins d'un ou des gérants endéans le délai d'un mois appelée à statuer sur l'agrément du cessionnaire. En cas de cession projetée à titre gratuit, le droit de préemption s'exercera sur base d'un prix de rachat calculé sur base d'un rapport d'expertise convenu entre parties ou ordonné en justice. En cas de transmission à cause de mort des parts à des héritiers autres que les héritiers en ligne directe ou le conjoint survivant, le droit de préemption reconnu aux associés survivants s'exercera sur base d'un prix de rachat calculé conformément à l'alinéa qui précède. Les héritiers et légataires devront, dans les deux mois du décès de leur auteur, requérir des autres associés survivants s'ils entendent exercer leur droit de préemption. Les associés survivants devront, dans le mois de la réception de cette réquisition, à faire par lettre recommandée, informer également par lettre recommandée à la poste, les héritiers et légataires de leurs intentions soit d'exercer leur droit de préemption, soit d'y renoncer.

Au cas où le droit de préemption n'est pas exercé, ou n'est exercé qu'en partie, il est procédé conformément à l'alinéa trois qui précède.

A défaut d'agrément par les autres associés de l'acheteur des parts proposé par le cédant ou ses héritiers ou ayant-droit, et à défaut de rachat des parts par les associés, les héritiers ou légataires non agréés ou l'associé cédant peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société.

Art. 7. Les associés supportent les pertes de la société proportionnellement à leurs parts dans la société.

Art. 8. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle à celle du nombre de parts existantes.

Art. 9. Dans leurs rapports respectifs les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède. Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes dans la proportion de leurs parts d'intérêts dans la société, dans les limites des articles 1862 et 1854 du Code civil.

Art. 10. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais elle continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts.

Art. 11. Chaque part est indivisible à l'égard de la société de sorte que les copropriétaires indivis seront dans ce cas tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Titre III. - Administration de la société

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants. S'il n'existe qu'un seul gérant, la société est engagée valablement et en toutes circonstances par la seule signature du gérant. S'il y a plusieurs gérants, ils engagent valablement la société par leurs signatures collectives en toutes circonstances, y compris les actes d'achat, transformation ou de vente immobilière, les actes de mainlevée avec ou sans constatation de paiement et en général les actes d'administration ou même équivalent à une aliénation, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société, sans que cette énumération ne soit limitative.

Ils peuvent encore emprunter au nom de la société ou faire consentir à celle-ci des ouvertures de crédit avec ou sans garantie réelle et signer valablement tous actes de prêt, d'ouverture de crédit ou autres et hypothéquer les biens immobiliers de la société en garantie de ces prêts ou ouvertures de crédit.

Art. 13. Chaque associé a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur les affaires de la société et il pourra en particulier prendre inspection des livres et comptes au siège social mais sans déplacement.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur convocation du ou des gérants et sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Pareille convocation doit convenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Art. 15. Le vote des délibérations de l'assemblée des associés, sur tous les points y compris les modifications statutaires, est déterminé par la majorité des trois quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2011.

Art. 17. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et du bilan pendant les huit jours qui précèdent l'assemblée générale ordinaire.

Titre V. - Dissolution et Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution, la liquidation sera faite soit par le ou les liquidateurs nommés par les associés, soit par les associés.

Les pouvoirs du ou des liquidateurs seront fixés lors de leur nomination. A défaut de pareille fixation, le ou les liquidateurs jouiront des pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, notamment, vendre les immeubles à l'amiable ou aux enchères, toucher les prix de vente, consentir tous désistements, ou mainlevées, avec ou sans constatation de paiement, régler et acquitter le passif.

Titre VI.- Dispositions générales

Art. 19. Les articles 1832 à 1872 du Code civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale

Après avoir arrêté ainsi les statuts de la société, les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et, à l'unanimité, ont pris les résolutions suivantes:

A) Est nommé gérant unique de la société:

Monsieur Yves Winandy prénommé.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

B) L'adresse de la société est fixée à L-3260 Bettembourg à 326, route de Mondorf.

Fait à Bettembourg, le 29.09.2011.

Yves Winandy / Marc Winandy.

Référence de publication: 2011168608/119.

(110195561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Peak Performance Products S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7A, rue de Bitburg.

R.C.S. Luxembourg B 69.979.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011169801/9.

(110196690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Perfetto Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.370.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011169802/9.

(110196658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Philipina Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 100.404.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011169805/9.
(110196715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Phoenix Engineering Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 60.140.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011169806/10.

(110197070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Sireo Immobilienfonds No. 4 Paris IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 127.718.

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of the month of November.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

the undersigned "Sireo Immobilienfonds No. 4 SICAV-FIS", an investment company with variable capital - specialised investment fund (Société d'investissement à capital variable - Fonds d'investissement spécialisé) incorporated under the form of a public limited company (société anonyme) under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register ("R.C.S. Luxembourg") under number B 100.893,

duly represented by Maître Christian LENNIG, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole unitholder of the company "Sireo Immobilienfonds No. 4 Paris IV S.à r.l." (the "Company") a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 127.718, incorporated by a notarial deed enacted on 27 April 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C"), number 1312 on 29 June 2007, last changed by notarial deed of the undersigned notary, on 26 November 2009, published in the Mémorial C, number 100 on 14 January 2010.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

I. The sole unitholder holds all three thousand nine hundred and forty (3.940) units of class A and all three thousand nine hundred and forty (3.940) units of class B in issue in the Company, so that the decisions can validly be taken by it on the items on the agenda.

II. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Amendment of Article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The company's object is

- buying or holding shares or units in one or more Investment Companies;
- granting financing to Investment Companies provided they are, directly or indirectly via one or more Investment Companies, controlled by the company; and/or
- buying Real Estate and developing, administering, operating, renting and selling Real Estate held by it.

For the purpose of this clause, "Real Estate" shall comprise direct title to property (consisting of land and buildings), property related longterm interests (such as surface ownership, master-lease, fee simple ownership, concession and leasehold), purchase options and forward commitments to purchase upon completion in relation to such property and property-related long term interests and other assets that are necessary to operate such property and property-related long term interests. For the purpose of this clause, "Investment Company" means any company or other investment

vehicle whose object is (according to its articles of incorporation or other constituent documents) buying Real Estate and developing, administering, operating, renting and selling Real Estate held by it, (directly or indirectly via one or more investment vehicles with a similar object clause) buying or holding shares or units in one or more of investment vehicles with a similar object clause and/ or granting financing to such investment vehicles provided that the financed investment vehicle is ultimately controlled by the company.

The company can perform all operations and transactions which it deems necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object, including transactions to hedge interest and/ or currency exchange risks.”

Consequently the following resolution has been passed:

Sole resolution

The sole unitholder resolved to amend existing article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as set out in item 1 of the agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the proxyholder, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

The proxyholder signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorzième jour du mois de novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

la soussignée «Sireo Immobilienfonds No. 4 SICAV-FIS», une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, enregistrée sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg (le «RCS Luxembourg») sous le numéro B 100.893,

dûment représentée par Maître Christian LENNIG, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration; laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et par le soussigné notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant est le seul associé de la société «Sireo Immobilienfonds No. 4 Paris IV S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 127.718, constituée par acte notarié dressé en date du 27 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 1312 du 29 juin 2007, dernièrement modifié par acte notarié reçu par le notaire soussigné, en date du 26 novembre 2009, publié au Mémorial C, numéro 100, le 14 janvier 2010.

Le mandataire a déclaré et prié le notaire de prendre acte que:

I. L'associé unique détient l'ensemble des trois mille neuf cent quarante (3.940) parts sociales de catégorie A et des trois mille neuf cent quarante (3.940) parts sociales de catégorie B émises à ce jour par la Société de sorte qu'il puisse valablement prendre les résolutions sur les points à l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1. Modification de l'article 3 des statuts de la Société, comme suit:

«L'objet social est le suivant:

- Acheter ou détenir des actions ou des parts dans une ou plusieurs Sociétés d'Investissement;
- Accorder un financement à des Sociétés d'Investissement à condition qu'ils soient, directement ou indirectement via un ou plusieurs Sociétés d'Investissement, contrôlés par la société; et/ou
- Acheter des Biens Immobiliers et développer, gérer, exploiter, louer et vendre des Biens Immobiliers détenus par elle.

Aux fins de cette clause, les «Biens Immobiliers» doivent comprendre le titre direct de propriété (consistant en du terrain et des immeubles), les intérêts à long terme liés à l'immobilier (tels que la propriété foncière, le bail principal, les biens en toute propriété, la concession et l'immeuble donné à bail), les options d'achat et les engagements d'achat à terme une fois effectués en rapport avec ces biens et les intérêts à long terme liés à l'immobilier et autres actifs qui sont nécessaires pour exploiter ces biens et les intérêts à long terme liés à l'immobilier. Aux fins de cette clause, «Société d'Investissement» signifie toute société ou autre véhicule d'investissement dont l'objet est (conformément à ses statuts ou à d'autres documents constitutifs) d'acheter des Biens Immobiliers et de développer, gérer, exploiter, louer et vendre des Biens Immobiliers détenus par elle, (directement ou indirectement via un ou plusieurs véhicules d'investissement avec une clause d'objet similaire) acheter ou détenir des actions ou des parts dans un ou plusieurs véhicules d'investissement

avec une clause d'objet similaire et/ou accorder un financement à des véhicules d'investissement de ce type à condition que le véhicule d'investissement financé soit finalement contrôlé par la société.

La société peut effectuer toutes opérations et transactions qu'elle estime nécessaires pour réaliser son objet ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement pour faciliter la réalisation de son objet, y compris les opérations de couverture et/ou les risques de change.»

En conséquence, la résolution suivante a été prise:

Seule résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société dans sa version actuelle, comme indiqué au point 1 de l'ordre du jour.

Le soussigné notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande du mandataire, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, à la date mentionnée ci-dessus.

Le mandataire a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: C. LENNIG, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15535. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011168480/113.

(110194955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

PR Dojan Trading Services S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 138.352.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011169810/12.

(110197297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Elle Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 68.876.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 2 décembre 2011*

Monsieur ROSSI Jacopo, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et Monsieur DE BERNARDI Alexis sont renommés administrateurs.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est nommé Président du Conseil.

Monsieur REGGIORI Robert, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur en remplacement de Monsieur DE BERNARDI Angelo, administrateur sortant.

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

ELLE FINANCIERE S.A.

Jacopo ROSSI

Administrateur

Référence de publication: 2011168100/20.

(110195646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Parindev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 21.729.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Référence de publication: 2011170908/10.

(110198410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Immo Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 136.851.

Extrait de transfert de parts sociales

Il résulte d'une cession de parts sociales sous seing privé signée en date du 05 décembre 2011 que:

La société Broadhouse International SA, immatriculée au RCS sous le N° B 70.620, sise au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg a cédé les 625 parts qu'elle détenait dans la société Immo Estate Sàrl à la société Managing Solutions Sàrl, immatriculée au RCS sous le N° B 100.663.

Suite à ce transfert, les parts sociales sont détenues comme suit:

Managing Solutions Sàrl: 1.250 parts sociales

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011168225/16.

(110195466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Itron Financial Services Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.023.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 25 novembre 2011

- La démission de Monsieur David Arkley, gérant de société, 2111, North Molter Road, Liberty Lake, USA - WA 99 019 Washington de son mandat de Gérant est acceptée.

- Monsieur Philip Le Bris, employé privé, né à Nantes (France) le 27 avril 1965, demeurant professionnellement au 480 avenue Louise, B-1050 Bruxelles est nommé comme nouveau Gérant. Son mandat a une durée illimitée.

Fait à Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Certifié sincère et conforme

Signatures

Référence de publication: 2011168230/16.

(110195617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Northam Property Funds Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 140.838.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 63270 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011170873/10.

(110198624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.